



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac

D/2026-007

***CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE L'EXPLOITATION
ET LA MAINTENANCE DE LA STATION D'EPURATION.***

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour l'exploitation et de maintenance de la station d'épuration.

La commission d'appel d'offre, réunie le 5 mars 2026, a proposé de retenir les sociétés suivantes :

- 26.M01 : Marché d'exploitation et de maintenance de la station d'épuration (durée 5 ans renouvelable 2 fois une année)
Société : VEOLIA EAU
Montant estimatif sur la durée du marché 625 955 €

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 mars 2026,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- 26.M01 : Marché d'exploitation et de maintenance de la station d'épuration (durée 5 ans renouvelable 2 fois une année)
Société : VEOLIA EAU
Montant estimatif sur la durée du marché 625 955 €

La Cuisine
Bordeaux-Mérignac
40 avenue de la gare
33200 BORDEAUX
05 57 00 04 00

SIVU BORDEAUX-MERIGNAC
SIRET 253 306 187 00035

Article 2 :

Autorise la Présidente, à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté

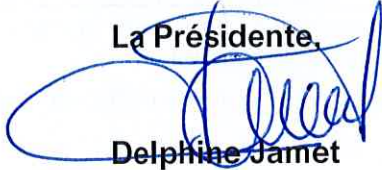
Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 5 mars 2026

La Présidente,


Delphine Jamet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 5 mars 2026

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 5 mars 2026

D/2026-007

Aujourd'hui, jeudi 5 mars 2026, à 10 heures 07, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, JAMET et SCHMITT et Messieurs BELLERON, FEYTOUT et GIRARD

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame JUSTOME

A titre de suppléante :

Madame AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames BOUVIER, DELNESTE, DEMANGE, EL KHADIR, FAHMY, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE